

Dispositions relatives à l'accès au BelRAI, conformément à la délibération<sup>1</sup> n°18/026 du 20 février 2018, modifiée le 17 avril 2018 et le 6 novembre 2018, portant sur l'échange de données à caractère personnel relatives à la santé entre les acteurs de soins concernés et la banque de données BelRAI 2.0. (application web et service web).

**Collecte de données en vue de l'obtention de l'accès à l'application web BelRAI 2.0 pour un dispensateur de soin ou d'aide dans le cadre d'un projet pour les personnes ayant des besoins complexes de soins et d'aide, repris dans la liste<sup>(a)</sup> ci-jointe et ne disposant pas de n° Inami**

Sur la base de ces données, une source authentique est créée à l'INAMI, laquelle doit ensuite permettre à eHealth de vérifier les qualifications et fonctions professionnelles en vue de pouvoir accéder à BelRAI.

Nom	Prénom	Sexe F/M	N° au registre national	Titre du diplôme <sup>(a)</sup>	Langue F/NL/D

<sup>1</sup> Texte complet disponible sur [www.belrai.org/fr/documentation](http://www.belrai.org/fr/documentation)

## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

.....,

coordinateur administratif du projet ..... ayant le numéro INAMI .....,

déclare sur l'honneur :

- avoir contrôlé l'exactitude des données figurant dans le tableau ci-joint sur la base du contrôle de la carte d'identité et du diplôme original des personnes mentionnées
- que ces personnes prennent un rôle de dispensateur de soin ou d'aide vis-à-vis d'un patient individuel.

Je déclare que les données du présent document sont sincères et complètes.

Je m'engage à communiquer sans délais toute modification, ajout et/ou suppression à l'INAMI.

Fait à ..... le .....

Signature

Une fois complété, ce formulaire est à renvoyer à l'INAMI, Direction Établissements et Services de soins – avenue de Tervueren 211 – 1150 Bruxelles

(a) Seules les « personnes autorisées » connues auprès de la plate-forme eHealth, auront accès à BeIRAI.

La liste suivante indique quelles catégories d'utilisateurs pourront utiliser BeIRAI, à condition que la plate-forme eHealth puisse vérifier ces différentes qualifications et fonctions professionnelles auprès de l'INAMI à l'aide de la source authentique validée.

**Les données ne doivent être collectées dans le tableau joint que pour les membres du personnel à engager ayant les qualifications suivantes et ne disposant pas de n°INAMI:**

- assistant social
- psychologue
- ergothérapeute
- diététicien
- podologue
- logopède
- master/licencié en gérontologie
- master/licencié en orthopédagogie
- bachelier en pédagogie
- bachelier en sciences familiales
- bachelier en réadaptation
- master en thérapie psychomotrice
- bachelier en psychologie appliquée (assistant en psychologie) .